Réf. Farde e-Assemblées : 2624610

N° OJ : **15**

Projet d'Arrêté - Conseil du 04/11/2024

Objet : Services du Secrétaire.- Direction juridique.- Tutelle spéciale sur le CPAS (article 112).- Tutelle spéciale sur l'association chapitre XII 1000 Services (articles 126 et 112).- Modification des statuts de la société.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale ;

Vu les articles 112 et 126 de la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS ;

Vu la décision de l'assemblée générale de 1000 Services du 20 août 2024 modifiant les statuts de la société ;

Vu la délibération n° 5 du Conseil de l'Action Sociale du 11 septembre 2024 prenant acte de cette modification ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1er.- La décision prérappelée de l'assemblée générale de 1000 Services du 20 août 2024 est approuvée.

Article 2. - La délibération prérappelée du Conseil de l'Action Sociale du 11 septembre 2024 est approuvée.

Article 3.- Un exemplaire du présent arrêté sera transmis à 1000 Services ainsi qu'au Conseil de l'Action Sociale.

Annexes :